

QUI DÉCIDE?



Comprendre
l'implication de
différents
acteurs dans le
secteur des
minerais issus de
l'exploitation
artisanale en
RDC

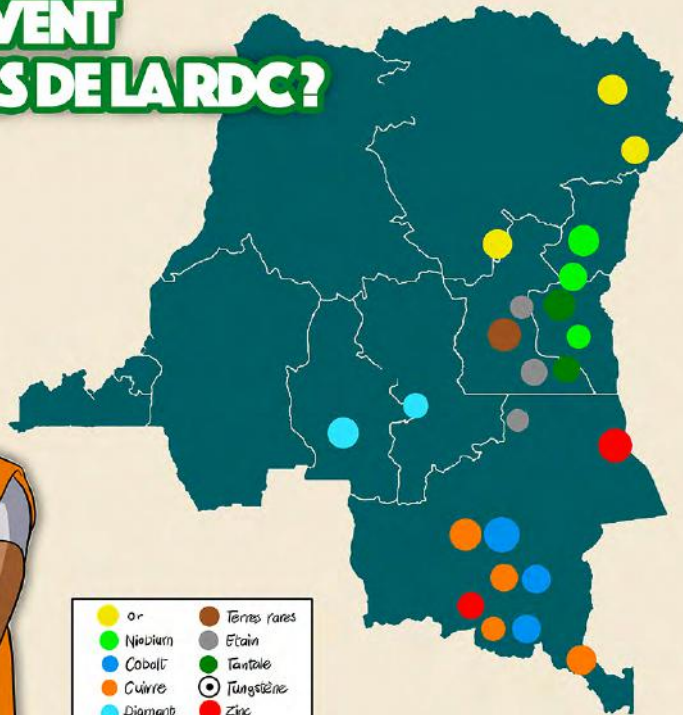
POURQUOI EST-IL IMPORTANT QUE VOUS LIEZ CECI ?

Les minerais de la RDC sont très recherchés pour la fabrication des téléphones, ordinateurs portables et les véhicules. Ils sont transportés vers des fonderies, où les minerais sont transformés en métaux. Ces métaux ont différentes applications. L'ensemble de toutes ces étapes est ce qu'on appelle la chaîne d'approvisionnement.

La RDC est désignée comme une zone à haut risque en raison des conflits armés, en particulier dans l'Est du pays, ainsi que des violations des droits de la personne. La plupart de ces initiatives ont été conçues en dehors de la RDC. Cependant, elles touchent les travailleurs et tous les autres acteurs dans les mines de la RDC. Pour cette raison, il est important de bien comprendre de quoi il s'agit.



À QUOI SERVENT LES MINERAIS DE LA RDC?



● Or	● Terres rares
● Niobium	● Étain
● Cobalt	● Tantalum
● Cuivre	● Tungstène
● Diamant	● Zinc

La cassitérite est un minéral d'étain apprécié. Il sert à la fabrication des conserves, mais aussi pour faire la soudure.

Le coltan qui produit le tantale et le columbium est utilisé dans les téléphones portables, mais aussi dans les moteurs d'avion.

Le cuivre sert dans la construction, le transport, le secteur de l'énergie.

Le cobalt et le lithium sont indispensables pour la production des piles et des batteries rechargeables ou à haute tension.

Le cobalt est utilisé pour la production de batteries lithium-ion pour les véhicules électriques.

L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

Les sociétés minières qui s'approvisionnent en RDC doivent assumer la responsabilité des effets négatifs de leurs activités et y remédier. C'est ce qu'on appelle le devoir de vigilance. Les entreprises sont censées remonter jusqu'aux sites miniers et s'assurer qu'aucun abus n'a été commis lors de l'extraction et de la production des minerais.

Dans l'Union européenne, une loi de 2021 oblige les entreprises à faire preuve de diligence raisonnable en matière de droits de la personne et d'environnement pour les minerais provenant de zones touchées par un conflit comme la RDC.

Le concept d'approvisionnement responsable signifie qu'un acheteur se procure consciemment des produits auprès d'une source « éthique » qui évite les risques comme les violations des droits de la personne, la corruption, les accidents mortels dans les tunnels, la présence des femmes enceintes dans les mines et le travail des enfants.

La formalisation implique l'obtention d'un permis pour l'exploitation minière artisanale. Le Code minier congolais permet aux coopératives minières de travailler dans des zones d'exploitation artisanale (ZEA).



LA TRAÇABILITÉ ET LA CHAÎNE DE CONTRÔLE

Le concept de la traçabilité consiste à identifier et à retracer la localisation et l'utilisation des minerais. Cela implique suivre les minerais depuis le site d'exploitation jusqu'au point de vente. Ces mesures sont accompagnées d'un système technologique qui exige aux fournisseurs qu'ils partagent un registre détaillé de la provenance des minerais, afin de s'assurer qu'ils sont exempts de violations des droits de la personne, de dommages environnementaux ou de problèmes sociaux.



LA CERTIFICATION ET LA TRANSPARENCE



La certification consiste en une vérification des produits ou des procédures afin de s'assurer qu'ils répondent à certains critères. Le premier système de certification des ressources minérales a été le système de certification du processus de Kimberley pour les diamants.

La transparence désigne les informations rendues facilement accessibles. Sans elle, les acteurs ne peuvent pas identifier les fournisseurs et leur chaîne d'approvisionnement.

« MINÉRAIS DE CONFLIT »

Selon des ONG internationales, les conflits armés en RDC résultent du désir des groupes armés de contrôler l'accès aux ressources minérales du pays pour financer la guerre.

En 2010, la loi Dodd-Frank américaine sur les « minerais de conflit » a ciblé l'étain, le tantale, le tungstène et l'or de la RDC. Cette loi, souvent appelée « la loi Obama » exigeait des entreprises qu'elles divulguent l'utilisation de tout « minerai de conflit » de la RDC et les pays voisins dans leur production. Une loi similaire existe dans l'Union européenne.



L'IMPACT DES MESURES POUR METTRE FIN AUX « MINERAIS DE CONFLIT » EN RDC

Ces effets négatifs se manifestent pour les comp-toirs, les négociants, les fonderies locales et les coopératives, mais surtout aussi pour les hommes et les femmes qui travaillent dans les mines, les propriétaires des puits et les transporteurs.

Plusieurs critiques ont été formulées par rapport aux mesures pour mettre fin aux « minerais de conflit » :

- Les coûts élevés et les rendements limités, pour les petits producteurs des régions touchées
- La possibilité d'interdiction résultant d'une réglementation stricte de la chaîne d'approvisionnement
- Les impacts socio-économiques négatifs de ces mesures sur le terrain
- L'impact des programmes sur les marchés, à savoir le développement de monopoles qui désavantagent les exploitants artisanaux
- L'absence de prise en compte des points de vue et préoccupations congolais.



ET L'IMPACT EN RDC?

Au cours des dernières années, les minerais de la RDC ont été la cible d'un grand nombre de programmes pour aider les acheteurs à se conformer aux lois.

Ces mesures concernent surtout:

- Les 3TG (étain, tantale, tungstène et or) provenant du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, deux provinces touchées par le conflit.
- Les 2C (cuivre et cobalt) provenant du Haut-Katanga et du Lualaba, très recherchés depuis 2017.

Par exemple, on peut citer des projets qui:

- Interdisent la présence d'acteurs armés dans les mines.
- Visent à enlever les enfants des mines et les envoyer à l'école.
- Cherchent à empêcher les femmes enceintes d'y entrer.



ET LA PARTICIPATION DES EXPLOITANTS ARTISANAUX ?

Les communautés affectées ne peuvent souvent pas compter sur leurs représentants élus pour régler les chaînes d'approvisionnement en leur nom. Elles sont de plus en plus « représentées » par des acteurs souvent étrangers.

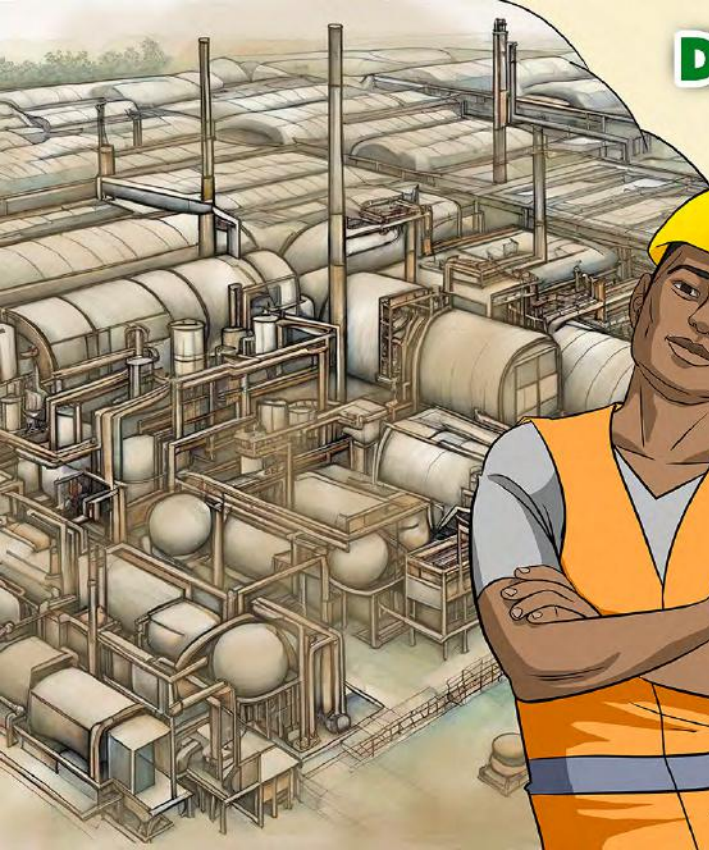
Les initiatives internationales multipartites renforcent les structures de pouvoir en donnant la priorité aux intérêts des entreprises plutôt qu'à ceux des communautés. Ils n'incluent pas les exploitants artisanaux dans la prise de décision.

Les exploitants miniers artisanaux se plaignent du manque de zones d'exploitation artisanale (ZEA) légales et d'assistance pour les communautés de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (ÉMAPE), mais leurs voix n'ont guère été écoutées.

Bien qu'on reconnaisse que les femmes sont présentes dans l'ÉMAPE, elles sont toujours confrontées à l'exclusion. Elles ne sont pas autorisées à travailler dans les puits souterrains, où se trouvent certains des emplois les mieux rémunérés.

Dans certains sites miniers, la présence des femmes est interdite, mais selon la loi congolaise, seules les femmes enceintes ne sont pas autorisées.





DES INITIATIVES CLÉS EN RDC: ITSCI

L'initiative de la chaîne d'approvisionnement de l'étain (ITSCI), un programme de diligence raisonnable dans le secteur de l'étain, du tantalite et du tungstène, a été lancé à l'est de la RDC en 2010 par l'Association internationale de l'étain (ITA).

L'objectif est de mettre en place des chaînes d'approvisionnement en minerais qui ne jouent pas un rôle dans les conflits armés ou les violations des droits de la personne. En 2011, le Centre d'études pour le tantalite et le niobium (T.I.C), qui représente l'industrie, a rejoint la direction d'ITSCI.

Dans les mines où ITSCI est opérationnel, il y a un système manuel d'ensachage ou d'étiquetage qui suit le parcours des minerais depuis le site minier enregistré sous l'étiquette (aussi connu sous le nom de tag) jusqu'à la fonderie. Les sites miniers sont surveillés par les agents de terrain d'ITSCI en partenariat avec le gouvernement de la RDC, notamment SAEMAPE (le Service d'assistance et d'encadrement des mines artisanales et à petite échelle). ITSCI est financée par les frais que les exportateurs paient.

Un rapport de l'ONG internationale Global Witness (2022) a conclu qu'ITSCI était impliquée dans le blanchiment de « minerais de conflit » et que de grandes quantités de minerais étiquetés proviennent de mines qui n'ont pas été inspectées.

BETTER MINING

Better Mining est un programme de monitoring dans les secteurs des 3T et des 2C avec le but d'améliorer les conditions dans les sites d'ÉMAPE.

Better Mining aide les entreprises à s'approvisionner de manière « responsable » en fournissant une validation de la chaîne d'approvisionnement à l'aide de 16 critères, qui sont conformes au Guide de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement en minerais provenant des zones de conflit ou à haut risque.

Better Mining vise également à permettre aux entreprises de soutenir le développement des sites de l'ÉMAPE et des communautés voisines.

Comme ITSCI, Better Mining étiquette les sacs et suit les colis jusqu'à leur point d'exportation.

Better Mining élabore des plans d'action correctifs (PAC) avec les responsables des sites miniers afin de répondre aux risques identifiés.

A mesure que les critiques à l'encontre d'ITSCI se multiplient, certains acteurs du secteur des 3T ont décidé de rejoindre le programme rival Better Mining (connu auparavant sous le nom de Better Sourcing Program), créé par l'entreprise internationale RCS Global Group.



Fair Cobalt Alliance (FCA)

L'objectif de FCA est d'augmenter l'offre du cobalt artisanal accepté par l'industrie, en suivant les normes internationales.

L'organisation vise à améliorer les conditions dans les sites miniers artisanaux et à soutenir le développement communautaire.

La vision de FCA comprend:

- L'amélioration de la santé et la sécurité au travail.
- Les conditions de travail décentes.
- La diminution du travail des enfants.
- L'augmentation des revenus des ménages.

FCA compte 24 membres y compris des organismes industriels et commerciaux (RCI et Cobalt Institute), des entreprises minières comme Glencore et CMOC et des organisations à but non lucratif. L'un des projets lancés par FCA est mis en oeuvre en collaboration avec la coopérative CMDS à Kamilombe, y compris la fourniture d'équipements de protection individuelle aux femmes laveuses de Kamilombe.

L'Alliance du cobalt équitable est une plateforme multipartite lancée en 2020 par The Impact Facility (TIF), une organisation britannique menée par des entreprises.



KUFATILIA : surveillance et signalement des incidents

N'importe qui peut signaler un incident sur cette plateforme SMS et WhatsApp, qui est simple, anonyme et gratuite. Le système crée automatiquement un questionnaire sur l'incident, que l'utilisateur peut remplir de manière anonyme en swahili, français ou anglais.

En suivant le Guide de l'OCDE, Kufatilia inclut sept catégories d'incidents : « accidents miniers, violence, travail des enfants, corruption/fraude, barrage routier, problème environnemental, autre ».

Les Organisations de la Société Civile sont censées soulever les incidents avec les acteurs pertinents, y compris les autorités locales, la police, les services étatiques qui s'occupent des mines, les coopératives minières, l'armée ou/et la société civile locale.

Kufatilia est un projet de rapport d'incidents et de monitoring pour faciliter le signalement et le suivi par les organisations de la société civile (OSC). Une carte web accessible sur le site Web de Kufatilia permet de consulter les rapports d'incidents en temps réel. Ce projet couvre le Sud-Kivu, le Nord-Kivu et l'Ituri.



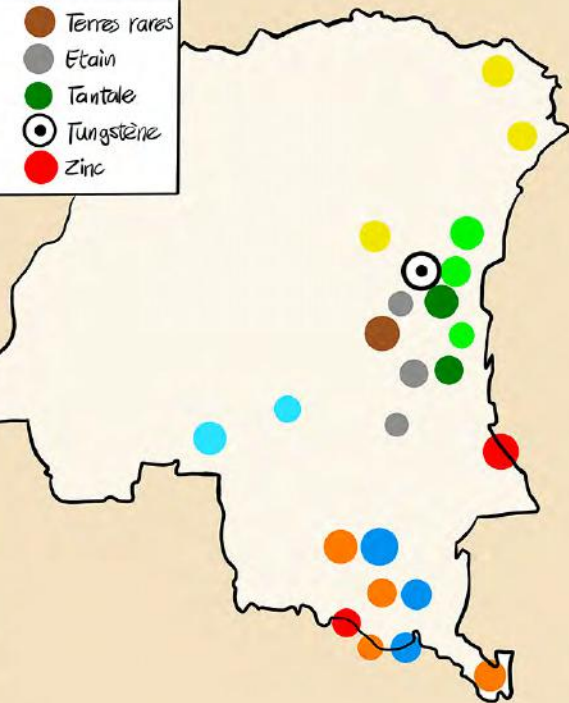
LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DE LA RDC

En 2010, le gouvernement a commencé à cartographier les sites informels d'ÉMAPE et les classer selon qu'ils respectent ou non le mécanisme de certification régional de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL), en commençant par le Nord-Kivu et le Sud-Kivu en 2012. Les sites sont validés comme verts, jaunes ou rouges. Depuis 2021 une nouvelle catégorie, celle de la mine « bleue », permet l'export de minerais en attendant la validation d'un site minier.

En 2018, un nouveau Code minier et un nouveau Règlement minier ont été adoptés, qui font référence aux normes régionales et internationales pertinentes.

Selon le Règlement minier, le gouverneur provincial est responsable de la création de nouveaux points de vente centralisés. À Kolwezi, par exemple, le centre de négoce Musompo a été inauguré en 2020. Visant à éliminer les comptoirs clandestins, ce centre de négoce a pour objectif d'assurer de meilleures conditions d'achat pour les exploitants artisanaux de cobalt.

En 2021, la RDC a lancé l'Entreprise générale du cobalt (EGC) en tant que nouvel acheteur de cobalt artisanal, dans le respect des normes d'approvisionnement responsable. EGC sera le seul acteur autorisé à acheter, traiter et commercialiser le cobalt artisanal de la RDC. Il mettrait fin à l'exportation illégale de cobalt et s'attaquerait aux mauvaises conditions de travail des exploitants artisanaux.





**"Un grand besoin
d'écouter davantage
les exploitants artis-
anaux".**

Parmi les préoccupations principales des exploitants artisanaux on peut citer le prix des minerais, la productivité, et le droit de travailler librement et de ne pas être chassé des sites. Le prix des minerais en RDC est déterminé au niveau international. Il est influencé par différents facteurs y compris la demande et la production mondiale.

Souvent, on utilise les prix de référence du LME (London Metal Exchange, www.lme.com) et pour l'or, le London Bullion Market Authority (LBMA, <https://www.lbma.org.uk/>). Mais le prix du marché n'est pas toujours le même que le prix fixé par les acheteurs en RDC. Localement il est aussi influencé par la teneur et la quantité des minerais (et l'accès aux outils fiables pour vérifier ceci) et parfois par des conventions entre acheteurs et vendeurs.

Conception: Sarah Katz-Lavigne et Sara Geenen

Images: Mélissa Jina, Ampreinte et
Belushi studio

Textes en Swahili: Espérant Mwishamali et
Philippe Dunia

Mise en page: Gabriel Muhanzi



University of Antwerp
IOB | Institute of
Development Policy



Hormis les partenaires cités ci-dessus, nous n'avons reçu aucun autre financement.